

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD055-2013 BIS

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 67
Présents : 44
Votants : 54
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 21 juin 2013

Le 28 juin 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : FUSION DE LA CAP DE LA CCIM : COMPOSITION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE ET STATUTS DU FUTUR EPCI**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADES, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBOUIC, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,
LINTIGNAC, MATHIVET, MINGASSON, MOUTAWAKKIL, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

M. ROY	pouvoir à	Mme SIMEON
M. DESMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
Mme LABAILS	pouvoir à	Mme REINHART
M. KARASSEFF	pouvoir à	Mme TYTGAT
M. MATELAT	pouvoir à	M. NASSEYS
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOUDY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme DOUX-BRUN	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL

DD055-2013 BIS

OBJET : FUSION DE LA CAP DE LA CCIM : COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET STATUTS DU FUTUR EPCI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que dans le cadre de la fusion de la CAP et de la CCIM, les deux EPCI et leurs communes membres se sont vus notifier l'arrêté préfectoral de création au 1^{er} janvier 2014 du nouvel EPCI issu de la fusion.

Que suite à cette notification, il convient de délibérer sur le nom du futur EPCI et cela avant le 31 août 2013.

Considérant que le nom de la nouvelle structure est un point important puisqu'il en constitue une des principales identités.

Qu' il est proposé d'opter pour « Le Grand Périgueux » car cette appellation à l'avantage de bien signaler le changement de structure, elle est également plus communicante et permet une bonne identification territoriale

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- de dire que le nom du futur EPCI sera : « LE GRAND PERIGUEUX »

Délibération votée par 49 voix pour et 5 voix contre

Délibération publiée le - 5 JUIL. 2013
Délibération certifiée exécutoire
à compter du

Pour extrait conforme,
Périgueux, le 16 JUIL. 2013

Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS

